

*Hotel SAKAKAWA , Vendredi 22 novembre 2013*

**ATELIER DE DE LANCEMENT DE LA CARTOGRAPHIE ET L'ANALYSE DES SYSTEMES  
DE PROTECTION DE L'ENFANT AU TOGO**

**Discours de Docteur Viviane VAN STEIRTEGHEM,**

**Représentante Résidente de l'UNICEF au Togo**

- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Honorables Députés à l'Assemblée Nationale
- Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Représentants des organismes de coopération bilatérale et multilatérale,
- Autorités traditionnelles et religieuses
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales,
- Mesdames et Messieurs les journalistes,
- Mesdames et Messieurs les invités,
- Chers enfants,
- Chers participants,

Bonjour à tous !

Nous voici encore une fois rassemblés aujourd'hui pour parler des droits des enfants et des mesures qui sont mises en place à tous les niveaux pour leur assurer une meilleure protection.

Mesdames et messieurs,

Chers enfants,

Près de 25 ans après l'adoption de la Convention relative aux Droits de l'enfant, le 20 Novembre 1989, les acteurs de la protection de l'enfant reconnaissent que les approches

traditionnelles de la protection de l'enfant ne préviennent pas les violences faites aux enfants ou n'y répondent pas suffisamment.

En effet, le secteur de la protection de l'enfant a longtemps suivi une programmation réactive et axée sur des problématiques spécifiques avec de projets isolés au lieu d'aller vers une approche plus systémique et efficace qui envisage l'enfant et la famille de manière holistique. Cette situation nous a fait rater des opportunités de protection et de prévention pour les enfants et a augmenté leur vulnérabilité.

Je voudrais vous raconter deux histoires. Des histoires vécues qui pourraient paraître banales mais qui illustrent parfaitement le vécu d'un nombre important d'enfants togolais.

La première histoire est celle d'un garçon de 8 ans, Akim. Sa mère vient de mourir subitement. Tout le monde est sous le choc. Son père décide de se remarier à une jeune femme d'un autre village pour l'aider à élever le petit garçon. La nouvelle femme ramène d'un premier mariage ses deux enfants de 7 et 10 ans.

Le petit Akim est un garçon très éveillé pour son âge. Il fait la classe de CM1 et il a toujours de bonnes notes. Néanmoins, sa belle-mère ne l'aime pas. Elle le prive de nourriture, il mange les restes du repas. Elle ne prend pas soin de lui et parfois le frappe sans raison.

Son père, un maçon, est parti toute la journée à la recherche de travail. Il ne remarque pas que l'état de l'enfant se dégrade. Il est trop préoccupé par ses affaires qui ne marchent pas.

D'ailleurs une idée a germé dans son esprit et elle fait son chemin. Et si c'était ce garçon qui lui portait malheur ? Ses craintes sont confirmées par sa femme qui lui dit que l'enfant a des comportements bizarres. Il parle dans son sommeil à des personnes invisibles.

Les parents décident de consulter le charlatan qui leur dit que l'enfant est possédé, qu'il doit être chassé du village sinon le malheur va tomber sur sa famille et sur tout le village. Chose dite, chose faite. L'enfant est chassé.

C'est ainsi qu'Akim quitte la maison de son père et erre pendant des jours. Près du port, il trouve d'autres garçons qui l'intègrent dans leur groupe non sans l'avoir maltraité un peu pour tester sa résistance. Dans la rue, il a appris à se débrouiller pour survivre. Il vole ici et là pour manger. Il a quitté le village et abandonné l'école mais personne ne s'en est inquiété !

La seconde histoire est celle de la petite Adjoa 13 ans. Elle a été retrouvée la nuit dans le quartier de Bé. C'est une enfant qui n'est pas très loquace mais je la laisse elle-même raconter son histoire :

« J'ai été placé chez ma tante paternelle après le décès de mon papa que je n'ai jamais connu. J'avais 5 ans. Je ne connais pas non plus ma maman et j'ignore jusqu'à ce jour le nombre d'enfants qu'ont eu mes parents. Je ne suis jamais allée à l'école.

« J'ai fugué de chez ma tante à l'âge de 8 ans car son mari me faisait des avances et il m'a violée. A partir d'une période, que je n'arrive plus à situer dans le temps », j'ai commencé par subir de la part de ma tante, des maltraitances injustifiées. J'ai pensé qu'elle avait sûrement appris ce que je faisais avec son mari. J'ai préféré garder ce silence imposé et quitter la maison »

Après un court séjour dans les quartiers : Hanoukopé, Nyékonakpoe, (aux abords de l'hôtel 2 Février) à la plage, où je me voyais obligée de me donner pour survivre, je fus récupérée par un jeune proxénète chez qui j'ai « trouvé refuge ». Je me livrais tous les soirs dans les lieux de prostitution de la ville afin de pouvoir survivre et participer au loyer et à l'alimentation. Je me suis adonnée à cette vie de prostitution car je ne savais pas où aller. Personne ne m'a porté secours. Le jeune proxénète n'a jamais été puni. Je suis sûre qu'il continue à exploiter d'autres filles de la même façon ».

Adjoa a été accueillie dans un centre pour enfants vulnérables de Lomé, après cinq (5) ans d'errance. Elle a pu recevoir les soins et apprendre le métier de son choix. Elle a mis presque deux (2) ans avant de livrer son douloureux secret.

Aujourd'hui c'est une jeune fille épanouie qui gère son petit commerce et qui aide ses camarades qui, comme elle, ont décidé de quitter la rue.

Le violeur n'a jamais été poursuivi en justice.

Mesdames et Messieurs,

Chers enfants

L'histoire de ces deux enfants nous montre comment la faiblesse des systèmes de protection, formels ou informels, peut renforcer la vulnérabilité des enfants.

Si des mécanismes communautaires appropriés avaient été en place, les situations de violence et de maltraitance dans lesquelles se trouvaient Akim et Adjoa auraient été portées à la connaissance des personnes habilitées et des solutions auraient été trouvées pour leur assurer une meilleure protection.

Par ailleurs, le placement de la petite fille chez sa tante paternelle qui était censé lui fournir une nouvelle famille et un nouveau cadre protecteur après le décès de son père, s'est révélé être une source d'exploitation et d'abus contre l'enfant.

L'autorité locale n'a pas sévi quand il le fallait alors qu'il était peut être au courant de la situation d'Adjoa. Le maître d'école n'a pas fait le suivi pour connaître les raisons de l'absence en classe d'Akim.

La communauté a cru se protéger en chassant l'enfant mais personne ne s'est préoccupé de ce qu'il deviendrait.

Mesdames et Messieurs,

Chers enfants

Les cas d'Adjoa et d'Akim ne sont pas des cas isolés. Un grand nombre d'enfants sont encore victimes de violence et d'abus de tous ordres.

Ainsi selon l'enquête MICS 4 réalisé en 2010, 17% des enfants ont été victimes d'abus et de maltraitances graves, 12% des filles âgées entre 15 et 19 ans (17% à Kara et 14% dans les Savanes) étaient mariées ou en union, 47 % des enfants âgés entre 5 et 14 ans étaient impliqués dans des travaux considérés comme dangereux pour leur développement et l'exercice de leurs droits, 15% des enfants ne vivaient avec aucuns de leurs parents biologiques.

Je voudrais ici remercier le Ministère de l'Action Sociale qui a commandité l'étude dont la cérémonie de lancement nous réunit aujourd'hui.

En effet, pour faire face à tous ces défis, il est important que le Togo se dote d'un système national fort de protection de l'enfant, qui tienne également en compte et renforce les pratiques endogènes communautaires favorisant le bien-être de l'enfant.

Le développement d'un cadre conceptuel du fonctionnement du système intégrant les pratiques endogènes communautaires basé sur des faits probants fondés sur les expériences togolaises est devenu plus qu'une nécessité, c'est un impératif.

Mesdames et Messieurs,

Chers enfants

Nous avons placé de grands espoirs dans cette initiative et nous en attendons de grands résultats. Elle fournira i) une macroanalyse sur le système national existant au Togo, la façon dont les pratiques endogènes communautaires fonctionnent actuellement et quels sont les liens avec les systèmes formels, ii) une analyse de la pertinence et pérennité des interventions actuelles et proposera un cadre adapté pour le Togo.

L'expertise de Child Frontiers qui a réalisé de telles études dans plus d'une dizaine de pays dont 7 de notre sous-région nous sera très utile.

Je terminerai mon propos en remerciant également Plan Togo et BORNfonden qui ont apporté leur appui financier et technique pour la réalisation de cette étude ainsi que tous les acteurs qui vont y prendre part.

Je souhaite que cette étude qui se veut très participative atteigne des résultats pertinents qui nous aideront à améliorer la protection des enfants contre les violences, abus et exploitations, et j'encourage tous les acteurs de la protection de l'enfant à y apporter leur contribution.

Je vous remercie.